

Qu'est-ce que l'effet de levier ?

L'effet de levier consiste à investir en empruntant une partie ou la totalité des sommes. De cette façon, vous pouvez investir davantage que si vous n'utilisiez que vos épargnes. Pour les besoins de la présente fiche, nous considérerons que l'effet de levier consiste à emprunter au moins 15 000 \$ afin d'investir en remboursant l'emprunt sur plusieurs années¹. **Emprunter pour investir comporte d'importants risques.**

Avant d'utiliser l'effet de levier :

1. Vérifiez que votre représentant est en règle en appelant au Centre d'information de l'Autorité des marchés financiers.
2. Lisez la documentation reçue sur les risques de la stratégie.
3. Déterminez votre tolérance au risque. Assurez-vous de bien comprendre et évaluer les risques d'emprunter pour investir et que cette stratégie ne dépasse pas votre tolérance au risque.
4. Assurez-vous d'avoir un horizon de placement suffisamment grand (par exemple 5 à 10 ans minimum).
5. Assurez-vous de bien comprendre les impacts fiscaux d'une telle stratégie.
6. N'empruntez qu'un montant que vous pouvez rembourser sans avoir à vendre votre investissement. Par exemple, n'empruntez pas plus que votre capacité de rembourser le prêt.
7. Sachez exactement combien d'argent vous perdrez dans la pire des éventualités. Par exemple, seriez-vous capable de supporter une baisse de 30 % de la valeur de vos placements ?
8. Notez les grandes lignes des conversations que vous tenez avec votre représentant pour pouvoir y référer au besoin. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le formulaire [Lorsque vous communiquez avec votre représentant, prenez des notes!](#)

¹ Nous ne considérons pas le fait d'emprunter pour un an ou deux pour investir dans votre REER comme un effet de levier.

Avant d'utiliser l'effet de levier, assurez-vous que votre représentant a vérifié que :

- Vous avez une tolérance au risque moyenne à élevée.
- Vous avez les connaissances requises. Normalement, vous devriez déjà connaître les marchés financiers et y avoir déjà investi depuis un certain temps avant de vous lancer dans cette stratégie.
- Vous avez des objectifs financiers à long terme.
- Vous avez les liquidités requises. Par exemple, si vous avez de la difficulté à faire les paiements sur vos emprunts (hypothèque, cartes de crédit, etc.), l'effet de levier n'est pas pour vous.
- Vous êtes capable de rembourser le prêt. Par exemple, si vos placements perdent de la valeur, l'institution financière qui vous a prêté les sommes pourrait exiger que vous remboursiez le prêt.
- Votre situation financière est saine.
- Vous avez un taux d'imposition élevé. Un des avantages de la stratégie est que vous pouvez déduire les intérêts aux fins de l'impôt des gains obtenus. Ainsi, plus votre taux d'imposition est élevé, plus cet avantage est important. L'avantage fiscal ne devrait pas être le seul argument pour utiliser cette stratégie.

Revoyons certains des points précédents plus en détails :

Vous avez une tolérance au risque moyenne à élevée

Vous devriez être à l'aise avec les risques de l'investissement par emprunt. Cette opération ne convient pas au client conservateur dont le profil de placement correspond à des placements à faible risque. Cette opération convient davantage au client dont l'horizon de placements est à long terme (5 à 10 ans). Elle ne convient pas au client qui est plus âgé ou qui approche de la retraite et dont le portefeuille est davantage positionné pour maximiser la production d'un revenu et la préservation du capital.

Vous avez un taux d'imposition suffisamment élevé

L'emprunt d'argent pour payer l'investissement dans un fonds commun de placement ou un fonds distinct convient davantage à un client dont le taux d'imposition est suffisamment élevé puisque les intérêts à payer sur l'emprunt sont déductibles d'impôt. Toutefois, un emprunt n'est pas nécessairement une bonne stratégie simplement à cause de la déduction fiscale. Il ne faut pas considérer ce seul critère pour décider ou non d'utiliser l'effet de levier.

Vous avez une saine situation financière

Vous devriez être en mesure de rembourser le prêt plus les intérêts convenus dans l'entente de prêt. Généralement, un prêt pour l'achat d'un placement ne devrait pas dépasser 30 % de votre valeur nette et 50 % de votre valeur nette liquide. Par exemple, si vous avez une valeur nette liquide de 200 000 \$, vous ne devriez pas contracter un prêt de plus de 100 000 \$.

Vous avez les connaissances requises

Vous devriez connaître les risques associés à l'investissement par emprunt. Ainsi, la valeur des titres achetés en utilisant l'effet de levier pourrait devenir inférieure à la valeur du prêt. Vous pourriez alors être forcé de subir des pertes en raison des modalités du prêt. De plus,

si vous vous fiez au rendement des placements acquis pour couvrir le coût d'emprunt, vous pourriez être incapable de rembourser le prêt.

Une fois le prêt contracté :

Avertissez votre représentant si votre situation financière change. Par exemple, un divorce, une perte d'emploi, une retraite, sont des éléments pour lesquels vous devriez vérifier que l'effet de levier vous convient toujours. Surveillez les taux d'intérêt, car lorsqu'ils augmentent, le coût d'emprunt augmente généralement.

Pourquoi certaines personnes empruntent pour investir ?

- ❑ Certaines personnes ont de la difficulté à épargner. Toutefois, lorsqu'elles empruntent, elles ont plus de facilité à rembourser des dettes, puisqu'elles y sont obligées. Emprunter pour investir est donc une épargne forcée.
- ❑ Possibilité de réaliser des rendements plus élevés en assumant un risque plus élevé.
- ❑ Pour profiter du fait que les intérêts payés sur l'emprunt peuvent réduire votre gain aux fins de l'impôt (sauf exception, par exemple lorsque vous empruntez pour cotiser au [Régime enregistré d'épargne retraite \(REER\)](#) ou au [Compte d'épargne libre d'impôt \(CELI\)](#)).

Les inconvénients d'emprunter pour investir :

Plusieurs risques sont présents en utilisant cette stratégie :

- ❑ Risque que le rendement de vos placements soit inférieur au taux d'emprunt (une fois l'impôt pris en compte).
- ❑ Risque que vos placements perdent de la valeur.
- ❑ Risque que votre institution financière réclame le remboursement du prêt alors que vos placements ont perdu de la valeur. Par exemple, si vous avez emprunté 100 000 \$ et l'avez investi dans un placement qui subit une forte baisse et ne vaut plus que 60 000 \$, votre institution financière pourrait exiger que vous remboursiez immédiatement une partie ou la totalité du prêt.

Exemples

Cas 1 – Investir pendant 8 ans alors que les rendements boursiers sont élevés

Supposons que de 1993 à 2000, vous disposiez de 8 957 \$ à chaque année pour investir. Comme le démontre le tableau suivant, vous auriez pu accumuler 123 205 \$ net d'impôt en investissant dans un portefeuille constitué d'actions canadiennes². Si vous aviez plutôt emprunté 58 957 \$ que vous aviez remboursés par des versements annuels de 8 957 \$, vous auriez accumulé 160 569 \$ après impôt.

Hypothèses utilisées pour les exemples : nous supposons que les placements sont vendus après 8 ans et qu'ils rapportent uniquement du gain en capital. Le taux marginal d'imposition considéré est de 40 %. Le taux d'emprunt utilisé est de 6 %. Lorsque l'effet de levier est appliqué, nous supposons que le prêt est de 58 957 \$ et que vous faites votre premier remboursement de 8 957 \$ immédiatement, de sorte que le montant réel du prêt est de 50 000 \$.

Cas 2 – Investir pendant 8 ans alors que les rendements boursiers sont très faibles

Si vous aviez plutôt investi les mêmes montants que dans le cas 1, mais de 2001 à 2008, vous auriez plutôt accumulé 73 234 \$ nets d'impôt, puisque les rendements boursiers ont été beaucoup moins grands sur cette période. Si vous aviez plutôt emprunté 58 957 \$ que vous aviez remboursés par des versements annuels de 8 957 \$, vous auriez accumulé 67 172 \$. Dans ce dernier cas, il n'y a pas ou peu d'économie d'impôt, puisque les gains obtenus sur les placements sont très faibles, et conséquemment, l'avantage fiscal est d'autant plus limité.

Résumons les cas précédents :

Période :	Montants accumulés nets d'impôt	
	Investissement sans emprunt	Investissement avec emprunt
1993 à 2000	123 205 \$	160 569 \$
2001 à 2008	73 234 \$	67 172 \$

ATTENTION! Si quelqu'un avait commencé à utiliser l'effet de levier en 2008 et que les actions canadiennes avaient perdu 35 % de leur valeur, vous auriez perdu 23 635 \$ la première année (incluant la perte sur les actions et les intérêts sur le prêt).

² Données basées sur une approximation des rendements annuels des actions canadiennes pour les périodes mentionnées.

Conclusion en ne prenant en considération que les sommes accumulées :

Lorsque les rendements sont élevés, l'effet de levier peut permettre d'accumuler d'avantage que simplement investir les sommes disponibles. Par contre, lorsque les rendements sont faibles ou négatifs, mieux vaut ne pas utiliser l'effet de levier.

Centre d'information

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.lautorite.gc.ca

Février 2010

L'Autorité des marchés financiers, sa direction et son personnel ne sont pas responsables des conséquences d'erreurs qui pourraient avoir été commises dans la rédaction du présent document. Elle vous propose ce document à titre d'information. Elle n'offre aucun conseil sur l'achat de produits ou l'utilisation de services financiers particuliers.